



Comité Subrégional  
de l'Emploi et de la Formation

LE FOREM  
Madame M-K VANBOCKESTAL  
Administratrice Générale  
Boulevard J. Tirou 104

6000 CHARLEROI

Mons, le 23 Octobre 2013  
N/Réf : JCV/FD/PP/2013-79

**Objet :** Mise en œuvre du Service à Gestion Distincte des CSEF

Madame l'Administratrice générale,  
Chère Marie-Kristine,

La coordination des Présidents des CSEF a reçu votre collaborateur Michel MARTIN, lors de sa réunion du 2 octobre dernier, afin de faire le point sur l'état d'avancement des travaux relatifs à la mise en place du Service à Gestion Distincte des CSEF. Je vous prie de trouver, en annexe, l'extrait du procès-verbal concernant ce point de l'ordre du jour de notre réunion.

Les Présidents soulignent le climat de travail constructif qui entoure les négociations relatives à la mise en œuvre du Service à Gestion Distincte et relèvent avec satisfaction l'état de concrétisation déjà bien avancé de la réflexion.

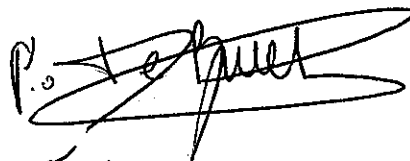
Néanmoins, ils me chargent de vous transmettre certaines remarques importantes par rapport à la note présentée au Comité de Direction le 4 septembre dernier :

- La composition du Service à Gestion Distincte paraît surestimée, tant en quantité qu'en qualité (grades prévus pour les fonctions), par rapport à la charge de travail. Du point de vue des CSEF, il n'est pas envisageable que le financement de cette équipe se fasse via les budgets actuels des CSEF.
- La relation fonctionnelle qui devra exister entre le Service à gestion distincte et le Collège des CSEF n'est pas suffisamment mise en évidence. Les Présidents souhaitent que les textes fassent clairement apparaître que la cellule centrale est, avant toute chose, au service du Collège des CSEF.
- L'objectif de faciliter le fonctionnement des CSEF par une autonomie accrue, motivation première de la mise en place du nouveau système, est présente dans le discours du Forem porté par Michel MARTIN mais ne transparait pas suffisamment dans les textes. Les Présidents souhaitent donc que la note technique présentée au Comité de gestion soit complétée par un « exposé des motifs » qui permettra de préciser clairement les objectifs et la philosophie du Service à Gestion Distincte.

Enfin, après une analyse détaillée des textes qui nous ont été transmis lors de notre réunion du 2 octobre, nous relevons des incohérences fondamentales entre la note au Comité de Direction, le projet d'arrêté du Gouvernement wallon « Service à gestion distincte des CSEF » et le décret Forem. Je me permets donc de vous demander de bien vouloir faire le nécessaire pour retirer sans attendre le projet d'arrêté au Gouvernement wallon, qui selon nos informations a été présenté au Cabinet du Ministre André ANTOINE, afin de corriger ensemble les éléments qui posent problème.

D'avance, je vous remercie et vous prie de croire, Madame l'Administratrice générale, Chère Marie-Kristine, à l'assurance de mes sincères salutations.

Pour la coordination des Présidents,  
le Président du CSEF Namur,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Vandermeeren', written over a horizontal line.

Jean-Claude VANDERMEEREN

**COMITE SUBREGIONAL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION  
REUNION DES PRESIDENTS DU 02 OCTOBRE 2013**

---

**PRÉSENTS** : Monsieur Jean-Claude **VANDERMEEREN** (Namur), Monsieur Ronald **DUVAL** (Tournai), Monsieur Michel **VRANCKEN** (Liège), Monsieur Pierre **LEVEQUE** (Brabant Wallon), Monsieur Roger **HENNERICY** (Luxembourg), Monsieur Freddy **PENET** (Vice-Président Mouscron) et Monsieur Francis **TIHON** (Huy-Waremme)

**EXCUSES** : Madame Martine **CANTAGALLO** (CSEF Mons et Région du Centre)

**INVITE** : Monsieur Michel **MARTIN** (Administration centrale du FOREM)

**SECRETARIAT** : Fabrice **DE BRUYN**, CSEF Mons

---

**POINT 1** : **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 4 SEPTEMBRE 2013**

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé.

**POINT 2** : **PRESENTATION DE LA NOTE AU COMITE DE DIRECTION DU FOREM SUR LA MISE EN PLACE DU SERVICE A GESTION DISTINCTE POUR LES CSEF**

Les Présidents accueillent Michel MARTIN qui va présenter l'état d'avancement des travaux relatifs à la mise en place du Service à Gestion distincte.

Deux documents ont été transmis avec la convocation par rapport à ce point :

- La note au Comité de Direction du Forem
- Le projet d'arrêté fixant les règles et le fonctionnement du SGD.

Par rapport à ce projet, Michel MARTIN précise qu'il a été déposé au Cabinet Antoine. Le Cabinet souhaite le faire passer en première lecture en même temps que deux autres arrêtés concernant le Forem (APE et ressources matériel) mais ceux-ci ne sont pas prêts.

La note SGD est le fruit d'un travail collectif réalisé par un groupe de travail mis en place dans le cadre du plan d'entreprise (représentants de divers services du Forem et des Coordinateurs des CSEF). Le 4 septembre dernier, elle a été présentée au Comité de Direction du Forem qui l'a validée moyennant quelques remarques de détail (notamment sur la notion juridique de licenciement pour faute grave).

Il faut considérer la note comme un état d'avancement des travaux sur la mise en place du SGD, rien de plus...

Michel MARTIN détaille ensuite le contenu de la note en insistant sur les points suivants :

- Les aspects RH :

Le personnel en place au sein des CSEF reste bien du personnel FOREM. On définit une notion d'équipe de base minimum commune à chaque CSEF.

La structure RH du SGD est établie comme suit :

- 1 inspecteur général (A3)
- 1 attaché principal (A5)
- 1 gestionnaire technique (B3)

Une enveloppe budgétaire supplémentaire est sollicitée pour assurer le financement du SGD.

Michel MARTIN signale que le débat entre amélioration du support et augmentation du contrôle a été posé en groupe de travail par les représentants des CSEF. Il insiste sur la volonté du Forem de faciliter le fonctionnement des CSEF, l'Inspecteur général aura véritablement un rôle de trait d'union entre l'Administration du Forem et le Collège des CSEF.

- Les aspects budgétaires :

Les charges bâtiments et DSI continueraient à être prises en charge par le Forem en dehors de l'enveloppe budgétaire spécifique des CSEF.

Une répartition des budgets entre les CSEF, à partir d'une clé de répartition déterminée sur base d'indicateurs objectifs des besoins des territoires, est prévue.

Une part fixe permettra de financer pour chaque CSEF, le cadre RH minimum commun et des frais de fonctionnement de base.

Une période de transition vers cette nouvelle donne budgétaire est prévue, on ne touchera donc pas au cadre actuel des équipes CSEF (corrections opérées progressivement lors du départ d'agents).

L'Inspecteur général deviendra l'Ordonnateur des dépenses en lieu et place du Directeur régional.

Les CSEF auront désormais la possibilité de reporter, à leur propre compte, les budgets non-consommés d'un exercice (plus d'affectation au compte de réserve global du Forem).

- Les aspects opérationnels :

Le souhait de Michel MARTIN est de mettre en place sans attendre le dispositif décrit dans la note. Travailler sur cette base, dès à présent, sans attendre que le SGD soit effectivement mis en place, est dans l'intérêt de toutes les parties :

- Pour les CSEF, cela permettrait notamment de supprimer les avis d'opportunité qui sont lourds administrativement et ralentissent le fonctionnement.
- Pour le Forem, cela améliorerait la visibilité globale des actions des CSEF.

Globalement, les Présidents craignent que le SGD, tel qu'il est envisagé dans la note, ait un effet contraire à ce qu'ils souhaitent et que le fonctionnement des CSEF soit encore rendu plus compliqué.

Ils s'interrogent d'abord sur la composition du Service SGD qui leur paraît largement surévaluée tant au niveau quantitatif que qualitatif (Inspecteur A3). Cette équipe va-t-elle effectivement travailler à temps plein pour les CSEF ? Si c'est le cas, le service ne va-t-il pas complexifier le fonctionnement des CSEF pour se donner une raison d'être ?

Michel MARTIN précise que cette équipe travaillera effectivement à 100 % pour les CSEF.

Il pense que l'équipe SGD va donner une plus-value en offrant au Collège des CSEF la possibilité de mieux piloter et coordonner le dispositif. Le Collège aura pour cela, à sa disposition, une équipe complète entièrement dévolue à cette tâche, ce qui est loin d'être le cas actuellement.

L'équipe aura également tout un travail de terrain à prendre en charge, auprès des différents CSEF, pour faire prendre la mayonnaise :

- Support des différents CSEF pour la réalisation de leur plan d'actions.
- Visibilisation des actions de l'ensemble des CSEF et mises en lien des projets.

Les Présidents identifient encore 2 problèmes fondamentaux par rapport à l'équipe SGD :

- L'autonomie du service par rapport à la Direction du Forem (les Présidents souhaitent que le responsable du service soit le porte-parole du Collège des CSEF et que les décisions émises par le Collège ne soient pas remises en cause par la suite).
- La création d'une hiérarchie entre le responsable SGD et le personnel des CSEF (alors que la Coordination des CSEF fonctionne pour l'instant sur ce principe d'égalité).

Michel MARTIN estime que le Responsable du SGD s'inscrira effectivement dans la hiérarchie du Forem. Néanmoins le fait de prévoir un grade d'Inspecteur général donne de la crédibilité à la fonction. C'est quelqu'un dont la voix pourra effectivement peser au niveau du Comité de Direction du Forem.

L'Inspecteur général sera le responsable hiérarchique du personnel CSEF (validation des missions, des congés,...) et l'ordonnateur des dépenses. Cela permet de rationaliser et d'uniformiser le fonctionnement des CSEF, et de mettre fin aux disparités sous régionales (1 seul et même interlocuteur pour tous les CSEF).

Sur ce point, les Présidents souhaitent qu'il soit clairement précisé que la responsabilité hiérarchique de l'Inspecteur général est limitée à l'aspect administratif, la responsabilité fonctionnelle restant du ressort du Président du CSEF.

Pour Michel MARTIN, c'est effectivement ainsi qu'il faut l'entendre. Il est bien évident que la note n'est qu'une première étape et qu'il faudra aller plus loin notamment dans la définition précise du rôle de chacun. Il souligne que le chantier est tout à fait ouvert, l'opportunité est donnée aux CSEF de participer à la construction du modèle.

Les Présidents pointent ensuite certains enjeux et difficultés par rapport aux aspects opérationnels :

- Le système de plan d'actions pluriannuels et d'axes transversaux ne doit pas dénaturer les CSEF. La principale attente des partenaires sociaux par rapport à l'outil CSEF est une capacité de réactivité sur les enjeux sous régionaux.
- De même, si les Présidents sont conscients de l'importance de renforcer la cohérence dans les actions des CSEF, la volonté de mettre en lien les projets des CSEF ne doit pas être poussée à l'excès. Toute une série de thématiques demandent une approche adaptée aux réalités sous régionales, c'est la raison d'être des CSEF.
- La validation des plans d'actions par le Comité de Gestion est tout à fait légitime. Par contre, le passage par le Comité de Direction pose un réel problème de philosophie du système.

Michel MARTIN répond que le dispositif prévoit uniquement l'approbation des plans d'actions par le Comité de Gestion (la présentation au Comité de Direction n'interviendrait que durant la phase provisoire d'application dans l'attente que le SGD soit réellement mis en œuvre).

Il rappelle que, de son point de vue, les objectifs du dispositif sont :

- Renforcer l'autonomie des CSEF et faciliter leur fonctionnement
- Permettre une meilleure vision globale de leurs actions
- Améliorer la cohérence d'actions des CSEF.

Les Présidents concluent en soulignant le caractère positif de l'échange et la relation de confiance qui s'est établie avec l'Administration générale et Michel MARTIN dans le cadre de ce dossier.

Néanmoins, l'expérience a montré que c'est souvent dans l'interprétation et l'application des principes sur le terrain que se situent les difficultés (ils prennent en exemple les blocages surréalistes vécus avec la procédure d'avis d'opportunité). Ils souhaitent donc prendre toutes les précautions à cet égard.

Au terme du débat, ils conviennent :

- De faire savoir que, du point de vue des CSEF, la composition de l'équipe SGD est surestimée par rapport à la charge de travail (3 personnes c'est trop, et ce d'autant plus que les Présidents ne voient que peu d'intérêt à la mission de support des CSEF dans la réalisation de leurs plans d'actions locaux évoquées par Michel MARTIN) et qu'il n'est pas question que les budgets actuels des CSEF soient utilisés pour financer cette équipe.
- De demander, en complément de la note technique présentée aujourd'hui, la rédaction d'un « exposé des motifs » qui permettra de préciser clairement les objectifs et la philosophie du Service à gestion distincte.

Les Présidents souhaitent également que le procès-verbal relatif à ce point de l'ordre du jour soit communiqué à l'ensemble des membres du groupe de travail « Service à gestion distincte » afin que leur position soit bien appréhendée par tous.

Michel MARTIN précise que les prochaines étapes du groupe de travail seront :

- Avancer sur la mise en commun des plans d'actions des CSEF
- Définir, de manière beaucoup plus précise, les rôles des différentes parties.